

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
21 MAI 2008**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de mai deux mille huit (21 mai 2008), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;  
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2008-05-072

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant le point suivant : 14.g. Duoson.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2008;
4. Gestion du personnel :
  - a. Mouvement de personnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis;
  - b. Rapport financier suivant 176.4 du Code municipal;
  - c. Transfert budgétaire;
  - d. Service Première Ligne;
  - e. Assemblée des MRC;
6. Aménagement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
  - b. Retrait de l'amendement du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - c. Projet de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - d. Décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (#355378) concernant un usage industriel sur des lots à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- e. Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier – volet II, nomination du comité de priorisation;
- 7. Rapports :
  - a. Représentant(s) à la RGMRM;
  - b. Agente de développement culturel;
  - c. Table des préfets de la Mauricie;
  - d. Comité de sécurité publique;
- 8. Conférence régionale des élus de la Mauricie – Comité régional en transport collectif rural de la Mauricie, nomination d'un(e) délégué(e);
- 9. Pacte rural :
  - a. Enveloppe régulière;
  - b. Enveloppe dédiée;
- 10. Demande(s) d'appui :
  - a. Fédération de l'UPA de la Mauricie (*Évaluation de la consommation et du potentiel d'économie et de production d'énergie des entreprises agricoles de la Mauricie*);
  - b. MRC d'Acton (*Droits aux exploitants de carrières et de sablières*);
  - c. CPE Flocons de rêves;
- 11. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 12. Accusés de réception;
- 13. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
  - a. Les loisirs de Saint-Prosper inc. 3<sup>e</sup> édition du tournoi de golf;
  - b. Grand prix de la ruralité du ministère des Affaires municipales et des Régions;
  - c. Félicitations à la municipalité de Champlain;
  - d. Fédération de l'UPA de la Mauricie – "Journée portes ouvertes sur les fermes";
  - e. Fondation québécoise du cancer (*Campagne PME annuelle*);
  - f. Éclair de jeunesse (*Demande de partenariat pour la soirée de reconnaissance "Éclair de jeunesse 2008"*);
  - g. *Duoson*;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2008-05-073

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2008**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 avril 2008, tel que rédigé.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

**4a. MOUVEMENT DE PERSONNEL**

Le directeur général informe les maires des municipalités concernées de l'absence, pour une période indéterminée, de monsieur Francis Duquette. Un appel de candidatures a été inscrit dans le site d'Emploi-Québec et celui du CEGEP de Trois-Rivières.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2008-05-074

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3442 à 3503 au 21 mai 2008 totalisant 254 854,70 \$.

Adoptée.

5b. **RAPPORT FINANCIER SUIVANT 176.4 DU CODE MUNICIPAL**

Le rapport financier daté du 7 mai 2008 est déposé suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2008-05-075

5c. **TRANSFERT BUDGÉTAIRE**

Considérant les dispositions du règlement 2007-06-49 de ce conseil concernant le suivi budgétaire;

Considérant que les travaux de mise aux normes des règlements locaux d'urbanisme sont en voie d'être complétés au cours de 2008;

Considérant que les prévisions budgétaires ont été établies provisoirement pour l'année 2008;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le budget de l'année en cours soit ainsi modifié :

Réaffectations budgétaires		
Code G/L	Description	Variation budgétaire + ou (-)
2610140	Salaires professionnels et techniciens	9772 \$
2610200	Contributions d'employeur	2132 \$
2610999	Imputations internes	1190 \$
3300100	Surplus réservé aux travaux en matière d'urbanisme	(13 094 \$)
2700313	Inspection des bâtiments - hébergement	126,33 \$
3300501	Surplus - inspection des bâtiments	(126,33 \$)

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à effectuer l'écriture nécessaire.

Adoptée.

2008-05-076

5d. **SERVICE PREMIÈRE LIGNE**

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux renouvelle le service de soutien juridique de première ligne avec le bureau Tremblay, Bois, Mignault, Lemay de Québec, pour un montant annuel de 2000 \$ payable en deux tranches égales de 1000 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-05-077

5e. ASSEMBLÉE DES MRC

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise une assemblée des MRC du Québec du 4 au 5 juin 2008 à Québec;

Considérant la pertinence des sujets à y être discutés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise messieurs Gérard Bruneau, Christian Fortin et Pierre St-Onge à participer à cet évènement et que les frais d'inscription, de séjour et de transport de ceux-ci, leurs soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2008-05-078

6a. RÈGLEMENT NUMÉRO 294-03-03-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) les municipalités doivent transmettre à la MRC des Chenaux, en temps opportun, tout règlement de modification de leur instrument d'urbanisme requis aux fins de la conformité au schéma d'aménagement;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le contenu du règlement numéro 294-03-03-08 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, vu sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et donne l'autorisation au directeur général d'émettre et de transmettre le certificat de conformité, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée.

2008-05-079

6b. RETRAIT DE L'AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que le 19 décembre 2007, le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux adoptait un projet de règlement numéro 2008-02-54 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que le 25 mars 2008, nous recevions une lettre signée par la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, indiquant que ce projet de règlement ne respectait pas les orientations gouvernementales en matière de gestion des contraintes naturelles, dont les inondations, notamment au regard de la sécurité publique ainsi qu'à la protection de l'environnement;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux mette fin aux procédures relativement à l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 2008-02-54.

Adoptée.

2008-05-080

**6c. ADOPTION D'UN PROJET DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE**

Considérant qu'en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu :

1. Que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé édicté dans le document intitulé «Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé»;
2. Que la MRC des Chenaux adopte un document qui indique la nature des modifications que les municipalités concernées devront apporter à leur règlement d'urbanisme, lequel document est intitulé «Conformité au règlement 2008-05-55 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux».

Adoptée.

2008-05-081

**6c. FORMATION D'UNE COMMISSION DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu :

- 1- Que conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux forme une commission pour la tenue des assemblées publiques de consultation sur le projet règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;
- 2- Que cette commission soit présidée par monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC, et composée des membres suivants :

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;  
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-05-082

6c. **DÉLÉGATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU POUVOIR DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À L'AMÉNDÉMENT AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu :

- 1- Que conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 2- Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

6d. **DÉCISION FAVORABLE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (# 355 378) CONCERNANT UN USAGE INDUSTRIEL SUR DES LOTS À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Une copie de la décision de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec a été remise aux membres du conseil. Cette décision favorable, numéro de dossier 355 378, porte sur une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et concerne la possibilité d'usage industriel.

2008-05-083

6e. **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN MILIEU FORESTIER – VOLET II, NOMINATION DU COMITÉ DE PRIORISATION**

Considérant que le ministère des Ressources naturelles offre annuellement un programme intitulé « Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier, volet II »;

Considérant qu'une enveloppe budgétaire est octroyée par région et redistribuée par territoire de municipalités régionales de comté;

Considérant qu'il arrive que le montant demandé pour l'ensemble des demandes d'aide financière relatives aux projets présentés, émanant d'un territoire de municipalité régionale, excède la disponibilité de l'enveloppe qui lui est dédiée;

Considérant que dans ce dernier cas, un comité de priorisation doit être institué afin de recommander la manière dont l'enveloppe disponible doit être redistribuée;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux nomme les personnes ci-après à titre de membre du comité de priorisation :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Monsieur Gérard Bruneau, préfet;  
Monsieur Christian Fortin, préfet suppléant;  
Madame Josée Bussièrès, directrice générale de l'Agence mauricienne de mise en valeur de la forêt privée (AMFM);  
Monsieur Daniel Béliveau, directeur général du CLD des Chenaux;  
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire;  
Monsieur Lionel Arsenault, agent de développement rural;  
Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

Il est également résolu :

- 1- Que ce comité pourra s'adjoindre des personnes ressources pour faciliter l'analyse des dossiers.

### **Règles d'éthique concernant le comité de priorisation**

Qu'afin d'éviter des conflits d'intérêts lors de l'exercice de priorisation du PMVRMF – volet II, les membres en conflit d'intérêts se retireront lors du vote au niveau de leur(s) projet(s) mais ils peuvent participer aux délibérations.

### **Grille de priorisation pour la MRC des Chenaux**

Qu'en préambule à la grille de priorisation de la MRC des Chenaux dans le cadre du PMVRMF –Volet II, on indiquerait les informations suivantes :

- Le comité se réserve le droit de refuser de subventionner des projets qui pourraient bénéficier d'autres octrois.

### **Recommandations et information**

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à informer les promoteurs des recommandations du comité lesquelles devront par la suite être ratifiées par le conseil en séance publique.

Adoptée.

## **7. RAPPORTS**

### **7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM**

Messieurs Marcel P. Marchand et Pierre Bouchard, représentants de notre MRC à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informent leurs collègues du conseil des dernières activités de la RGMRM et plus particulièrement des sujets discutés lors de la dernière assemblée publique de cet organisme, notamment des considérations à l'égard de la compétence I de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Cueillette et transport des déchets).

### **7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Aucun rapport n'a été produit pour cette réunion.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7c. TABLE DES PRÉFETS DE LA MAURICIE**

Un compte rendu de la dernière réunion de la Table des préfets de la Mauricie qui s'est tenue le 29 avril 2008 à la MRC des Chenaux est remis à chacun.

**7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Gilles Devault, président du comité de la sécurité publique, commente le rapport de la dernière réunion qui s'est tenue le 16 avril 2008.

2008-05-084

**8. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE – COMITÉ RÉGIONAL EN TRANSPORT COLLECTIF RURAL DE LA MAURICIE, NOMINATION D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E)**

Considérant que la Conférence régionale des élus de la Mauricie, en collaboration avec le Consortium en développement social de la Mauricie, entend élargir la composition du Comité régional en transport collectif rural de la Mauricie par l'ajout de délégués élus provenant du territoire des MRC;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux délègue son préfet, monsieur Gérard Bruneau, pour participer aux travaux du Comité régional en transport collectif rural de la Mauricie.

Adoptée.

**9. PACTE RURAL**

2008-05-085

**9a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux disposera d'une somme de 225 855 \$ du gouvernement du Québec entre avril 2008 et avril 2009 dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant que pour cette période, il reste un solde disponible de 92 772 \$ après avoir déduit les enveloppes dédiées et les engagements autorisés pour certaines activités de la MRC;

Considérant que le 20 mai dernier, se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre notamment en considération trois projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux critères du plan de travail, adopté par le conseil le 20 juin 2007 par la résolution numéro 2007-06-098;

Considérant les recommandations du comité de développement rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
CLD des Chenaux	Mise en valeur du Chemin-du-Roy en Mauricie	94 795 \$	11 140 \$
Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie	Festi'Art 2008 *	56 000 \$	5000 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Parc de la Gabelle	74 580 \$	11 450 \$

\* Au montant consenti pour ce projet, une réserve de 4000 \$ est proposée pour la promotion de la MRC des Chenaux lors de cet évènement.

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
  - . 70 % à la signature d'un protocole;
  - . 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2008-05-086

**9b. ENVELOPPE DÉDIÉE**

Considérant que suivant le plan de travail destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Prosper	Amélioration et création de nouveaux points de rencontres sociales ainsi qu'améliorer la visibilité de la municipalité pour le tourisme	22 715 \$	10 000 \$

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chénoux

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante, soit :
  - . 70 % à la signature du protocole;
  - . 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

**10. DEMANDE(S) D'APPUI**

2008-05-087

**10a. FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE (ÉVALUATION DE LA CONSOMMATION ET DU POTENTIEL D'ÉCONOMIE ET DE PRODUCTION D'ÉNERGIE DES ENTREPRISES AGRICOLES DE LA MAURICIE)**

Considérant que la Fédération de l'UPA de la Mauricie travaille actuellement à développer un projet pour évaluer la consommation et le potentiel d'économie et de production d'énergie des entreprises agricoles de la Mauricie;

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chénoux trouve intéressant ce projet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosseau, maire de Saint-Prospér, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chénoux informe la Fédération de l'UPA de la Mauricie qu'elle est disposée à contribuer à la réalisation de ce projet.

Adoptée.

2008-05-088

**10b. MRC D'ACTON (DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES)**

Considérant que des dispositions législatives seront éventuellement proposées à l'Assemblée nationale du Québec, afin de permettre l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières, pour notamment remédier aux dommages causés aux voies municipales;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a le mandat d'établir les modalités d'application de cette nouvelle mesure d'imposition;

Considérant qu'en vertu de la proposition actuellement sur la table, les municipalités auront le pouvoir d'imposer des droits aux exploitants de leur territoire, suite à l'adoption d'un règlement prévoyant l'identification des sites assujettis et les règles de calcul à payer;

Considérant le très difficile exercice de répartition des revenus, appuyé sur des paramètres comme la localisation des routes réellement utilisées et les dommages réellement causés aux routes municipales empruntées;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant le manque de ressources humaines et financières des municipalités et le manque d'information technique au niveau municipal pour l'accomplissement de cette tâche;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'appuyer la MRC d'Acton dans sa demande auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions de revoir sa proposition afin que l'imposition des droits aux exploitants de carrières et sablières se fasse par le gouvernement du Québec et que les redevances soient transférées par la suite aux municipalités concernées.

Adoptée.

2008-05-089

**10c. CPE FLOCONS DE RÊVES**

Considérant que le Centre de petite enfance Flocons de rêves dont le siège social est établi dans la MRC des Chenaux intervient sur le territoire de celle-ci comme le bureau coordonnateur;

Considérant qu'à ce titre, un bureau coordonnateur est agréé par la Ministre et constitue l'instance de gouvernance qui coordonne, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs offerts par les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qu'il a reconnues et qui surveille l'application des normes établies par règlement;

Considérant que suivant les besoins déterminés pour la MRC des Chenaux, le CPE Flocons de rêves a présenté une demande pour des places additionnelles en installation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu majoritairement que la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie les deux demandes présentées pour des places additionnelles en installation par le CPE Flocons de rêves auprès de la ministre de la Famille et des Aînés.

Il est de plus résolu, par la présente, que la MRC des Chenaux demande au ministère de la Famille et des Aînés que toute autre demande, pour des places de garderie en installation, soit appréciée dans un objectif de consolidation des services de garde (CPE) existants dans la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Le représentant de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, monsieur Pierre Bouchard, exprime sa dissidence dans ce dossier.

**11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. Fédération de l'UPA de la Mauricie (*Aménagement et développement de la zone agricole*);
- b. Ville de Trois-Rivières (Entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire 94-05-90);
- c. Ministère de la Culture, des communications et de la Condition féminine (accompagnée d'un chèque de 16 000 \$ versé dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat – entente ciblée VVAP);

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- d. Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le schéma d'aménagement afin d'y inclure une dérogation en zone inondable pour permettre l'agrandissement d'une résidence);
- e. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Demande de certificats d'autorisation);
- f. Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Planification stratégique;
- g. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (*Suivi de la résolution 2008-04-070*).

**12. ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

- a. Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (*Résolution 2008-04-070 – Compostage Mauricie*).

**13. POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Municipalités de Saint-Maurice, Saint-Prosper (*Appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – mise en œuvre des schémas de couverture de risques en matière de sécurité incendie*);
- b. Municipalité de Saint-Prosper (*Résolution 69-04-08 adoptant leur politique familiale*);
- c. Lettre de Julie Desaulniers en appui au projet de mural historique réalisé dans le cadre du 150<sup>e</sup> de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
- d. MRC des Maskoutains – (*Résolution 08-04-107 concernant les barrages non essentiels à la mission de l'état situés sur le territoire de la MRC*);
- e. MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (*Appui à la MRC de Beauce-Sartigan concernant le périmètre comptable*);
- f. MRC de la Jacques-Cartier – (*PGMR échanges et forum de discussions*);
- g. TGVnet – (*Rapport d'avril 2008*);
- h. TGVnet – (*Brancher le Québec à haute vitesse*);
- i. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (*Appui à Sainte-Anne-de-la-Pérade – village relais*);
- j. Municipalité de Saint-Maurice (*Règlement sur le colportage et abrogeant le règlement numéro 2007-477*);
- k. La Mutuelle des municipalités du Québec (*Mérite MMQ en gestion des risques*);
- l. Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (*Convocation pour l'assemblée générale annuelle 2008*).

**14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

2008-05-090

**14a. LES LOISIRS DE SAINT-PROSPER INC. 3<sup>E</sup> ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF**

Considérant que les Loisirs de Saint-Prosper Inc. organisent la troisième édition d'un tournoi de golf dont les bénéfices servent à financer les activités organisées par cette corporation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux participe à ce tournoi en autorisant l'inscription d'un quatuor et à en défrayant les coûts.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2008-05-091

14b. **GRAND PRIX DE LA RURALITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET  
DES RÉGIONS**

Considérant qu'afin de rendre hommage aux leaders du développement rural et de mettre en lumière les réalisations les plus innovantes liées à la mise en œuvre des pactes ruraux, le ministère des Affaires municipales et des Régions organise annuellement avec le Comité des partenaires de la ruralité, les Grands prix de la ruralité;

Considérant que « *La grande séduction Des Chenaux* » a mis à contribution toutes les forces vives des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale et du milieu institutionnel de la MRC des Chenaux et que le rôle de la CDC des Chenaux était d'agir comme l'organisme promoteur pour la concertation de ce programme unique dans notre MRC et en Mauricie;

Considérant qu'il s'agit d'une tournée ayant mobilisé tous les acteurs et actrices socio-économique du milieu dans les différentes municipalités, que cette initiative a permis d'inviter la population dans un lieu commun où tous les organismes avaient un kiosque afin de faire connaître leurs services et leurs conseils;

Considérant que cette mobilisation citoyenne et communautaire a été effectuée dans une MRC entièrement rurale;

Considérant que les thèmes exploités étaient : Enfance/jeunesse/famille; Aînés; Emplois; Développement économique, local et social; personnes ayant des limitations fonctionnelles; lutte à la pauvreté et exclusion; Services municipaux/loisirs/sécurité;

Considérant que La grande séduction Des Chenaux a permis de mobiliser des ressources humaines sociales sur des ateliers d'information qui ont été tenus sur différents thèmes par des conférenciers renommés : Madame Claire Bolduc (Solidarité rurale du Québec – mobilisation du monde rural) ; Madame Julie Desaulniers (politique culturelle MRC Des Chenaux); Madame Rella Duquette (crédit d'impôt maintien à domicile des personnes âgées); Madame Johanne Germain (Convivium Slow-food Vallée-de-la-Batiscan) ; Madame Monique Landry (politique familiale MRC Des Chenaux); Monsieur l'Abbé Donald Marcoux (aumônier du Centre de détention de Trois-Rivières); Madame la sénateure Lucie Pépin (Sénat du Canada – condition féminine); Madame Louise Plante (journaliste Le Nouvelliste – conflit en Afghanistan); Madame Julie Tourville (kinésiologue-saines habitudes de vie);

Considérant que les objectifs généraux étaient de faire connaître à la population de la MRC Des Chenaux les services qui sont à leur disposition, de les sensibiliser à la qualité des services offerts par le mouvement communautaire et le milieu institutionnel, de dynamiser le réseautage des acteurs ruraux;

Considérant l'énorme réussite de ce projet « catalyseur et mobilisateur », que celui-ci sera repris par d'autres régions rurales du Québec car le concept est exportable dans différentes régions rurales du Québec et que celui-ci permet une approche nouvelle et unique d'information de proximité;

Considérant que ce projet de grande envergure de promotion, information et de sensibilisation a permis de mobiliser l'ensemble des organisations communautaires et institutionnelles du territoire de la MRC des Chenaux;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que ce projet a permis de mobiliser les acteurs municipaux (maires, conseillers municipaux, employés municipaux) des municipalités suivantes : Saint-Maurice le 25 octobre 2007; Sainte-Geneviève-de-Batiscan le 6 novembre 2007; Saint-Luc-de-Vincennes le mercredi 21 novembre 2007; Sainte-Anne-de-la-Pérade le 4 décembre 2007; Champlain le 23 janvier 2008; Saint-Stanislas le 19 février 2008; Saint-Narcisse le 27 mars 2008 ; Saint-Prosper le 15 mai 2008 et Batiscan le 10 juin 2008;

Considérant que « *La grande séduction Des Chenaux* » a permis aux diverses organisations d'obtenir une vitrine exceptionnelle dans les médias (mobilité médiatique);

Considérant qu'une alliance partenariale avec une chercheuse de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a été établie afin d'étudier les « facteurs d'émergence » de cette expérimentation sociale en concertation et mobilisation par l'entremise du Groupe de recherche en activité partenariale (GRAP) de la Mauricie;

Considérant que ce projet a été présenté par le Centre Saint-Pierre comme une pratique inspirante pour la vitalité des organismes communautaires (promotion/visibilité/mobilisation) lors d'une formation sur la relève à Trois-Rivières;

Considérant que ce projet a permis la mobilisation citoyenne. En effet, afin de bien articuler la venue de La grande séduction Des Chenaux dans chacune des municipalités, un président d'honneur a été nommé soit M. René Beaudoin, historien reconnu dans la région de même que des ambassadeurs et ambassadrices ont été nommés et choisis en fonction des compétences jugées pertinentes pour les fins de la tournée d'information et de sensibilisation;

Considérant la concertation et la mobilisation de plusieurs partenaires financiers : pacte rural de la MRC Des Chenaux, Centraide Mauricie, milieu politique, partenaires institutionnels, Mouvement Desjardins, partenaires économiques et partenaires sociaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux soumette la "Grande séduction des Chenaux" aux Grands prix de la ruralité organisés par le ministère des Affaires municipales et le Comité des partenaires de la ruralité.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux s'engage à rencontrer toutes les exigences rattachées à cet événement.

Adoptée.

2008-05-092

**14c. FÉLICITATIONS À LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

Considérant qu'il existe au Québec un réseau de trente-six communautés villageoises au patrimoine authentique situées dans des paysages remarquables;

Considérant que la municipalité de Champlain fait désormais partie de ce réseau nommé "*Les plus beaux villages du Québec*" et est la seule en Mauricie;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux félicite la municipalité de Champlain pour être reconnue par l'Association des plus Beaux Villages du Québec.

Adoptée.

**14d. FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE – « JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES »**

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance en provenance de la Fédération de l'UPA de la Mauricie sans toutefois y donner suite.

2008-05-093

**14e. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER (CAMPAGNE PME ANNUELLE)**

Il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que la municipalité régionale de comté des Chenaux contribue une somme de 500 \$ à la Fondation québécoise du cancer en vue notamment de permettre d'améliorer la qualité des services d'hébergement pour les personnes qui doivent recevoir des traitements contre le cancer.

Adoptée.

**14f. ÉCLAIR DE JEUNESSE (DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE « ÉCLAIR DE JEUNESSE 2008 »)**

Cette demande de commandite sera soumise à la prochaine Table des préfets de la Mauricie.

2008-05-094

**14g. DUOSON**

Considérant que depuis la séance ordinaire du 16 avril 2008, le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux tient ses réunions sans utiliser le papier;

Considérant qu'afin de rendre les séances du conseil plus aisées à suivre de la part du public présent, l'utilisation d'un projecteur peut s'avérer utile;

Considérant la proposition de la compagnie Duoson Multimédia de Trois-Rivières;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu que la municipalité régionale de comté des Chenaux achète de la compagnie Duoson Multimédia de Trois-Rivières, un ensemble d'équipements de projection incluant un projecteur NEC XGA 3000 Lumens et un écran électrique Draper Salara P&P 60 X 80, le tout installé pour la somme de 4583,54 \$ plus les taxes.

Adoptée.

2008-05-095

**14h. RÉSIDENCE NOTRE-DAME-DE-LA-CONFIANCE**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux de féliciter madame Louise Laflamme,

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

exploitante de la résidence Notre-Dame-de-la-Confiance située à Saint-Prosper, pour avoir obtenu la première certification délivrée par l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie sur le territoire de notre MRC.

Adoptée.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**REMERCIEMENTS DANS LE DOSSIER VILLAGE-RELAIS**

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, remercie les municipalités qui ont appuyé Sainte-Anne-de-la-Pérade pour la reconnaissance du Village-relais.

**REMERCIEMENTS DE MADAME SYLVIE COURCHESNE**

Madame Sylvie Courchesne, directrice du Centre de petite enfance (CPE) Flocons de rêve, remercie les membres du conseil pour avoir appuyé la demande présentée par cet organisme en vue d'augmenter le nombre de places en installation sur le territoire de la MRC des Chenaux.

2008-05-096

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et quarante minutes (20 h 40), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

PRÉFET